



Résolution 799 (1983)¹

Situation en Amérique centrale

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Constatant que les problèmes existant actuellement en Amérique centrale proviennent des structures injustes maintenues dans plusieurs de ces pays au prix de la souffrance de leurs populations, et par la violation systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales de celles-ci ;
2. Estimant en même temps que ce problème structurel est compliqué et aggravé par l'ensemble des pressions qu'y exercent des forces et des intérêts étrangers à la région ;
3. Fortement préoccupée par le regain de la tension dû à l'escalade provoquée dans les différentes zones d'affrontement militaire, et avec une présence et une intervention croissantes des forces et des intérêts mentionnés au paragraphe précédent ;
4. Vu la situation critique de cette région, qui entraîne une détérioration insupportable des conditions de vie pour un nombre de plus en plus considérable de citoyens, et le danger croissant de voir se déclencher et s'étendre des conflits menaçant la paix mondiale,
5. S'inquiète de la multiplication du nombre et de l'insécurité aggravée des réfugiés, et fait appel tant aux gouvernements des pays membres qu'aux grandes institutions internationales compétentes, telles que le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR), en vue d'un accroissement de leurs efforts humanitaires en faveur de tous les réfugiés de la région ;
6. Attire l'attention sur la situation en Amérique centrale et demande que soient soutenus au maximum les gouvernements du groupe « Contadora » dans les louables efforts qu'ils ont entrepris en faveur de la détente, de la solution des conflits dans la région par le dialogue et la négociation entre les parties impliquées ;
7. Déclare avec insistance que cette solution exige la non-ingérence étrangère dans chacun de ces pays et le respect du droit des peuples concernés de choisir dans la liberté et la pleine autonomie la voie à suivre pour déterminer leur propre avenir social, politique et économique ;
8. Fait appel aux gouvernements de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils contribuent, dans la mesure de leur influence sur le plan international, au succès de l'initiative du groupe « Contadora » en faveur de la paix, de la détente, du respect des droits de l'homme et du progrès de l'Amérique centrale.

1. Voir [Doc. 5091](#), rapport de la commission des questions politiques. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 1er juillet 1983.

